

La confession de la foi

Nous croyons

Les Églises réformées sont nées au 16e siècle, à la suite du grand réveil religieux dû à la découverte et à la lecture de la Bible, ainsi qu'à la proclamation de la seigneurie de Dieu tant sur l'Église que sur le monde. Ce qu'elles croient est donc contenu dans les confessions de foi, dont les principales en français sont la Confession de La Rochelle (1559) et le Catéchisme de Heidelberg (1563). La foi et la pratique de la foi se fondent sur l'Écriture et sont soumises à son unique autorité. Nous en donnons ici un sommaire, en accord avec l'enseignement biblique.

1. Dieu

Nous croyons en un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. Les personnes de la Trinité sont à la foi distinctes et égales les unes aux autres, et de même essence. Le caractère distinct de chacune d'entre elles apparaît principalement dans l'œuvre de salut et dans la fonction que chacune d'elles y assume. La foi au Dieu trinitaire est essentielle à notre salut.

Dt 6.4; Mt 28.19; Lc 3.21-22; 2 Co 13.13.

2. La Bible

Dieu se révèle dans sa création afin que tout homme puisse connaître sa puissance et sa divinité éternelles. Toutefois, la Bible est, d'une manière très spéciale, la révélation de Dieu par laquelle tout homme peut le connaître. Elle nous révèle en même temps son dessein de nous sauver et la liberté qu'il offre à tout homme croyant. Tout enseignement et tout événement contenus dans la Bible sont Parole infaillible de Dieu, inspirée par son Esprit et seule règle pour notre vie.

Jn 5.39; 1 Co 2.13; 2 Tm 3.16-17; Hé 1.1-2; 2 Pi 1.20-21.

3. La création et la providence

Dieu a créé l'univers tout entier pour y manifester son amour et sa gloire. Par sa volonté toutepuissante, il soutient et gouverne toutes choses pour les conduire à leur destinée finale, de telle sorte que rien ne se produit ici-bas en dehors de sa providence divine.

Gn 1.1; Ac 17.24-28; Col 1.16-17; Ap 4.11.

4. L'homme

L'homme a été créé à l'image de Dieu. Il est un être doué d'intelligence et de discernement moral et il est destiné à la communion avec Dieu. Créé bon, il pouvait connaître Dieu, l'aimer, vivre dans la

perfection et servir son Créateur. Son péché, révolte morale contre Dieu, l'a précipité dans la chute et l'a privé de la communion avec Dieu, le rendant objet de la colère et du jugement de celui-ci. Il est totalement corrompu. À cause du péché, il est assujetti à la mort spirituelle, physique et éternelle. Il est incapable de restaurer par ses propres moyens la communion avec Dieu. Pourtant, la grâce de Dieu le restaure entièrement dans l'alliance entre le Créateur et l'homme déchu.

Gn 1.27; Gn 3; Ps 14.3; Rm 5.12; 1 Co 2.14; Ép 2.1-2.

5. Le Sauveur

Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, égal en toutes choses avec le Père, devenu homme, est le Sauveur des hommes. Il est aussi le Fils de la vierge Marie. Il est semblable à nous en tout, sauf en ce qui concerne le péché. Il a parfaitement accompli toutes les exigences de la loi de Dieu dans sa vie, dans sa passion et dans sa mort. Il est corporellement ressuscité, exalté dans la gloire et il intercède pour les siens auprès du Père. Au jour décidé par Dieu, il reviendra sur terre d'une manière visible pour juger les vivants et les morts.

Mt 1.18-25; Jn 3.16; Jn 14.9; Ac 1.9-11; Ac 10.42; Rm 4.24-25; Ga 3.13; Hé 2.17; Hé 4.15.

6. La loi

La loi de Dieu révèle à l'homme sa volonté parfaite et bonne. Elle doit conduire l'homme à reconnaître son état de péché pour l'amener à Christ le Sauveur, afin qu'à la lumière de la loi, l'homme apprenne à mieux connaître la nature de son péché et s'en repente. Elle constitue la règle de vie pour tout croyant qui, en l'observant, témoigne de sa reconnaissance envers le Dieu de son salut.

Ps 19.8-9; Rm 3.20; Ga 3.24; Jc 2.10; 1 Jn 5.3.

7. L'Évangile

L'Évangile, qui signifie bonne nouvelle, nous annonce ce que Dieu a déjà accompli par Jésus-Christ en notre faveur, et il proclame son dessein futur pour notre libération finale. En l'écoutant, nous savons que Dieu nous offre vraiment son salut au moyen de la foi et de la repentance.

Mc 1.15; Mc 16.15; Jn 3.16; Ac 15.7; Rm 1.16.

8. La vie nouvelle

La régénération consiste en l'acquisition par nous d'une vie totalement nouvelle, œuvre de l'Esprit de Dieu. Le changement radical qui s'effectue en l'homme n'est pas le produit d'un développement progressif, mais un acte instantané, accompli par l'Esprit Saint. Elle devient évidente par la nouveauté qui caractérise l'homme régénéré. Sans elle, personne ne peut participer au Royaume de Dieu.

Éz 11.19; Jn 3.3; 1 Co 2.14-15; Ga 6.15; Ép 1.18; Col 3.10.

9. La conversion

La conversion n'est pas une simple réformation des habitudes, mais le changement profond que Dieu opère par son Esprit, en sorte que l'homme régénéré peut se tourner vers Dieu (se convertir) dans la foi et la repentance. La foi attend de Dieu le pardon des péchés et la vie nouvelle. La repentance, elle, s'attriste des erreurs et des fautes commises. Sans une conversion réelle, personne ne peut s'attendre au salut de Dieu.

És 55.6-7; Jl 2.12-13; Lc 13.5; Ac 2.38; Ac 3.19; Ac 17.30; 2 Co 7.9-10.

10. La foi

La foi est l'acte de l'homme par lequel celui-ci accueille la vérité de l'Évangile, s'appuie sur les promesses qui y sont contenues et croit en Jésus-Christ comme unique Sauveur et Seigneur de sa vie et de celle du monde. Elle est le produit de l'action de l'Esprit dans nos cœurs. Sans la foi, le salut nous est impossible.

Jn 3.18; Ac 10.43; Ac 16.31; Ga 2.16; Ép 2.8.

11. L'expiation

La justice de Dieu exige l'accomplissement parfait de sa loi. Jésus-Christ, notre substitut, a expié pour le péché des hommes et leur a acquis une rédemption éternelle. Son œuvre s'applique à tous ceux que Dieu a choisis comme son peuple, en leur offrant son salut dans son amour. L'expiation n'est pas universelle, et notre salut ne dépend pas du libre choix de l'homme. Il est l'œuvre parfaitement accomplie par Dieu.

És 53.6; Mt 1.21; Jn 10.11-15; Ac 20.28; Ép 5.25-27.

12. La justification

À cause de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, Dieu accorde au pécheur le pardon de ses offenses. Il lui accorde la justice parfaite de Jésus-Christ, sans que l'homme puisse se prévaloir d'un mérite quelconque. Ainsi, à travers la foi véritable, nous entrons en possession de la justice de Dieu, manifestée en son Fils, notre Sauveur.

Ac 10.43; Rm 3.24-28; Rm 5.1; Ga 2.16; Ép 1.7.

13. La sanctification

Dieu ayant renouvelé la vie du pécheur, il le rend capable de vivre une vie d'obéissance et de consécration. Tous les chrétiens doivent ainsi manifester le fruit de leur foi par des signes concrets, des actes inspirés par amour envers Dieu et envers le prochain. Bien que la sanctification soit un processus, et que la perfection ne soit pas atteinte avant l'entrée dans la gloire éternelle, tout fidèle doit la poursuivre. Sans elle, personne ne verra Dieu.

Rm 7.7-26; 2 Co 5.17; 2 Co 7.1; Ga 5.6, 24; Ph 3.12-14; Jc 2.22; 1 Jn 1.8.

14. L'élection

Dans son plan éternel qui concerne tous les hommes, Dieu par son amour a destiné et prévu ce qui doit se produire au cours de l'histoire (à ne pas confondre avec un déterminisme philosophique ni avec une fatalité religieuse). Selon sa bonté, il a choisi Jésus-Christ et en lui un peuple, en vue du salut éternel. La foi et les dons spirituels sont exclusivement l'œuvre de l'élection bienveillante de Dieu.

Ps 33.11; És 46.9-10; Ac 13.48; Rm 9; Ép 1.4, 11; 2 Tm 1.9.

15. L'assurance du salut

L'élection divine, la passion et la mort du Christ et son intercession fidèle en notre faveur nous assurent notre salut et nous rassurent quant au fait que le croyant ne peut pas perdre son salut. Dieu ne permettra pas que ceux qui ont la véritable foi en Jésus-Christ s'éloignent de sa grâce. Par l'Esprit qui les remplit, les fidèles persévèrent dans la foi jusqu'à la fin.

Jn 10.28-29; Rm 8.28-30; Ph 1.6; Hé 7.25.

16. L'Église

L'Église possède des aspects visibles et invisibles. Les vrais chrétiens appartiennent à l'Église invisible. Jésus-Christ seul en est le Chef suprême. À vrai dire, l'existence de l'Église remonte à l'origine de l'humanité; elle a été constituée par tous les fidèles témoins de Dieu à travers les âges et elle persistera jusqu'à la fin des siècles. L'Église apparaît visiblement dans la communion de ceux qui confessent la vraie foi, eux et leurs enfants. C'est le devoir de tout chrétien de se joindre à l'Église visible, de soutenir celle qui proclame fidèlement la Parole de Dieu, administre correctement les sacrements et exerce une saine discipline spirituelle, en se séparant de celles qui répandent l'erreur et se comportent d'une manière indigne de l'Évangile.

Mt 16.18; Ac 2.42; 1 Co 12.13; Ép 1.22-23; Col 1.18; 1 Tm 3.15.

17. Le baptême

Comme la circoncision dans l'Ancien Testament, le baptême chrétien est le signe et le sceau de l'Alliance de grâce que Dieu a conclue avec son peuple élu, attestant que les enfants des parents croyants sont inclus dans cette alliance. Dans le baptême, Dieu accorde la promesse du pardon et de la vie éternelle à tous ceux qui croient en Jésus-Christ.

Gn 17.7; Mt 19.14; Mt 28.19; Ac 2.38; Rm 4.11; Col 2.11-12.

18. La sainte cène

Par la puissance du Saint-Esprit, le pain et le vin de la sainte cène signifient la présence réelle, mais non pas matérielle, du corps et du sang de Jésus-Christ. Par ces signes et ce sceau visibles de l'amour du Sauveur, le croyant reçoit l'assurance des bénédictions contenues dans la Nouvelle Alliance. En observant correctement cet ordre du Christ, le chrétien grandit dans la connaissance et la grâce de son Seigneur.

Mt 26.26-29; Mc 14.22-25; 1 Co 10.16-17; 1 Co 11.23-29.

19. La vie chrétienne

« Greffé » en Christ, le chrétien porte des fruits de reconnaissance et montre son amour envers Dieu par le service qu'il accomplit auprès de son prochain, d'après l'instruction reçue de l'ordonnance de Dieu. Il manifeste son zèle pour l'honneur de Dieu en le confessant comme le seul Seigneur dans toutes les sphères de ses activités. Il œuvre sans cesse parmi les hommes pour la proclamation de l'Évangile, jusqu'à ce que vienne le Royaume.

Mt 5.16; Mt 7.17; Mt 28.19-20; Rm 11.36; 1 Co 10.31; Ép 2.10.

20. La prière

La prière est, par excellence, l'acte de notre reconnaissance envers Dieu. Communion et communication avec lui, elle est assurée de son exaucement à cause des seuls mérites du Christ, au nom duquel elle doit s'élever vers le Seigneur.

És 65.24; Mt 7.7; Mt 21.22; Jn 14.13; Jc 5.16; 1 Jn 5.14.

21. La mort

La mort physique est le signe du jugement de Dieu sur le péché. Mais, pour le chrétien, le poison et l'aiguillon de la mort ont perdu leur pouvoir. Elle se présente comme la porte que le fidèle doit traverser pour laisser les sphères du péché derrière lui afin d'entrer dans la communion de Dieu et atteindre la perfection. Il n'en a plus peur et il l'attend avec l'assurance que le bon Berger sera présent à l'heure suprême. Jusqu'à la résurrection finale, le chrétien jouit d'une vie consciente dans la communion de Dieu. Aussi bien les croyants que les non-croyants mènent dans l'au-delà une vie consciente, les premiers dans le bonheur parfait, les seconds dans la misère de la séparation d'avec Dieu. L'état éternel de l'homme est fixé avant sa mort. Aucun changement ne saurait intervenir une fois franchi le seuil de la tombe.

Lc 16.19-31; Jn 11.25-26; Rm 6.23; 2 Co 5.8; Ph 1.23.

22. La résurrection et le jugement final

Nous ressusciterons corporellement le dernier jour, et notre véritable personne apparaîtra pour entrer dans la gloire éternelle. Tous les morts ressusciteront, les chrétiens en vue de la gloire promise, les non-croyants rebelles en vue du jugement irrévocable de Dieu. Ceux-ci seront jugés selon leurs œuvres, et ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'entendre l'Évangile seront jugés équitablement par le Dieu d'amour et de justice.

Mt 25.31-46; Jn 5.28-29; Ga 6.7-8; Ap 20.11-15.

Aaron Kayayan, pasteur

Je crois. Nous croyons. Croyez!

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (<u>CC BY-SA 4.0</u>)